



Droit de garder le non d'époux apres un divorce

Par **chouh_old**, le **17/09/2007** à **11:29**

salut il y a une personne qui a divorcé il y a deux ans et sont ex marie c'est apperçue quelle signais toujours sont non époux mais une fois qu'elle a divorcé je pensais otaumatiquement elle retrouvais sont non de jeune fille comment ca marche? EN plus elle est sur d'elle ,elle signe sont non ex je ne comprend pas!!!pourraiez vous m'aider sil vous plais merci ..

Par **ly31**, le **19/09/2007** à **19:19**

Bonsoir,

Lors d'un jugement de divorce, il me semble que pour conserver son nom marital, il faut demander l'autorisation à son ex mari

Bon courage

ly31